

PLAIDOYER DES INTERNES POUR UNE REFORME NECESSAIRE EN MEDECINE DU TRAVAIL

Décembre 2016

Article de l'Association Nationale des Internes en Médecine du Travail (ANIMT) en réponse aux critiques récemment publiées dans les journaux sur les décrets d'application de la réforme en médecine du travail.

Ce n'est pas aujourd'hui aux organisations syndicales et patronales ou aux représentants de l'Etat que nous souhaitons nous adresser mais à nos confrères eux-mêmes, en particulier à ceux que l'on entend le plus et dont le discours ne nous semble pas ajusté aux réalités de demain.

Il est important de comprendre que la réforme de la médecine du travail est nécessaire pour deux raisons : le déficit démographique d'une part, commun à toutes les spécialités mais dont la médecine du travail souffre particulièrement, et l'évolution d'autre part des pratiques en santé au travail consécutives aux mutations du monde du travail et à l'introduction de la pluridisciplinarité.

Le **déficit démographique est ainsi réel et durable**, avec des conséquences à prévoir dramatiques dans un monde qui peine voire refuse d'évoluer avec ces nouvelles données (âge moyen des médecins du travail en 2015 de 55 ans¹, baisse moyenne des effectifs de médecins du travail en France de 14,7 % entre 2007 et 2016², etc.). Continuer à faire croire au public que les médecins du travail peuvent voir tous les salariés avec la même périodicité et quelles que soient la gravité et la fréquence des risques professionnels auxquels ils sont exposés est un leurre. Ce fait est applicable à tous les risques en entreprise, y compris psychosociaux, que nous devons apprendre à dépister et prévenir avec d'autres outils que le colloque singulier systématique entre médecin du travail et salarié. En effet, si ce colloque est vecteur d'une certaine confiance, nécessaire à la libération de la parole sur le travail, il n'est définitivement pas vecteur de justice, car tous les salariés ne pourront (et ne peuvent déjà plus) en bénéficier. Il est par ailleurs étrange pour nous de constater que cette visite médicale systématique, tellement dépréciée dans l'imaginaire collectif, soit défendue aujourd'hui avec autant de force. De notre côté, nous ne disons pas que la visite médicale est inutile, bien au contraire, mais elle est bien trop précieuse et le temps médical trop rare pour qu'elle ne soit pas plus justement et plus efficacement redistribuée.

Par ailleurs, la coordination des projets de prévention collective au sein des entreprises et la mise en place et l'encadrement des équipes pluridisciplinaires nécessitent également de dégager du temps médical. **Car ce que nous ne pouvons faire seul, nous devons apprendre à le faire à plusieurs.** L'introduction de la pluridisciplinarité n'est d'ailleurs pas exclusive à la médecine du travail : elle

¹ La démographie des médecins (RPPS) au 1^{er} janvier, DREES, consultable sur <http://www.data.drees.sante.gouv.fr/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=2466>

² Atlas de la démographie médicale 2016, CNOM, consultable sur https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/atlas_de_la_demographie_medicale_2016.pdf

s'implante également dans les spécialités de soin, en particulier pour le suivi des patients porteurs de pathologies chroniques. La différence réside dans la diversité des équipes en santé au travail, avec des professionnels médicaux et extra-médicaux (ergonomes, toxicologues, etc.), qui reflètent l'immense étendue des risques professionnels potentiels et leur caractère évolutif. L'introduction de ce travail en équipe n'est pas sans peine, mais représente en revanche pour nous une opportunité majeure dans le domaine de la prévention des risques et de la désinsertion professionnels. Cette richesse sera demain la nôtre et celle de tous les salariés, à condition de lui donner les moyens de s'épanouir.

Chers confrères, **s'attacher aux pratiques passées quand les moyens et les enjeux ont évolué ne pourra se faire selon nous qu' « au détriment de la santé des salariés »**. Nous, les internes en médecine du travail, vous demandons d'entendre cet appel, pour travailler ensemble à l'amélioration des conditions de travail des salariés de demain, qui ne sauraient payer nos difficultés d'adaptation d'hier.